

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime):

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société		SARL 3D HIGH TECH					
Adresse du principal établissement		8 AVENUE DUVAL LE CAMUS 92210 Saint CLOUD					
Adresse du siège social, si différent							
Ancienne Adresse en cas de changement							
RÉGIME FISCAL DES GROUPE							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère							
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		☐		Activités exercées :	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION							
1 - Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux de 28%			
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 ou 31%		0		Bénéfice imposable au taux de 15%		5 980	
						Déficit	
2 - Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15%			
+ values à long terme imposables au taux de 19%		Autres + values imposables au taux de 19%		+ values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées (art. 238 quinquies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Autres dispositifs	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐							
D - IMPUTATIONS							
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.							
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.							
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS						Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C-I-1): ☐							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) : ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable	
CGA	☐	Viseur conventionné		☐	- N° d'agrément du CGA		
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Société		LPG Paris 9 Villa Wagram 75008 Paris			
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							

cert. fiscalité
à l'origine
du 28/11/2019

[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3. Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4. Montant des autres distributions :		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7. Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2018 ③	Net 31/12/2017 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	5 190	030	1 263	3 927	194
Immobilisations financières (1)	040	17 127	042		17 127	13 347
(5) TOTAL I	044	22 317	048	1 263	21 054	13 541
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			660
Créances (2) clients et comptes rattachés	068	188 711	070		188 711	174 125
Créances autres (3)	072	55 391	074		55 391	23 072
Valeurs mobilières de placement	080	23 952	082		23 952	
Disponibilités	084	156 851	086		156 851	43 448
Charges constatées d'avance	092	3 086	094		3 086	1 574
TOTAL II	096	427 991	098		427 991	242 880
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	450 308	112	1 263	449 045	256 421

PASSIF	31/12/2018		31/12/2017	
Capital social ou individuel	120	1 000		1 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126			
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	
Report à nouveau	134	21 846		-8 118
Résultat de l'exercice	136	3 757		29 964
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	26 603		22 846
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	241 726		107 276
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	49 000	172	126 298
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	422 442		233 575
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	449 045		256 421

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2018		31/12/2017	
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210			
Production vendue biens			215		214			
Production vendue services			217		218	1 233 218		510 606
Production stockée					222			
Production immobilisée					224			
Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230	3		8
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 233 220		510 615
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234			
Variation de stock (marchandises)					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240			
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier	6 263	immobilier)			242	965 668		422 721
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE			243		244	3 452		588
Rémunérations du personnel					250	172 707		38 656
Charges sociales					252	83 035		14 950
Dotations aux amortissements					254	771		229
Dotations aux provisions					256			
Autres charges : - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		262			3
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 225 633		477 146
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	7 587		33 468
Produits financiers				III	280	14		
Produits exceptionnels				IV	290			
Charges financières				V	294	4 739		1 219
Charges exceptionnelles : - Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				VI	300	866		735
- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)								
Impôts sur les bénéfices				VII	306	-1 760		1 550
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	3 757		29 964
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2					312	3 757	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	2 565		
Provisions non déductibles					322			
Impôts et taxes non déductibles					324	-1 760		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart	valeur	248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions								
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	342
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
ZFA 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	
Divers, dont : Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					Créance report en arrière du déficit	346	350
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	5 980	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables							360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					370	5 980	372	

Exercice clos le 31/12/2018

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2018
	Montant

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)	Désignation de l'entreprise :	3D HIGH TECH
---	-------------------------------	--------------

I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
o - Installations générales	450		452		454		456		
c agencements divers	460		462		464		466		
o - Matériel de transport	470		472		474		476		
r - Autres immobilisations corporelles	480	686	482	4 504	474		476	5 190	
P									
Immobilisations financières	480	13 347	482	144 275	484	140 495	486	17 127	
TOTAL	490	14 033	492	148 779	494	140 495	496	22 317	

II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I - Terrains		510		512		514		516	
m - Constructions		520		522		524		526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
c - Matériel de transport		550		552		554		556	
o - Autres immobilisations corporelles		560	491	562	771	564		566	1 263
r									
p									
TOTAL		570	491	572	771	574		576	1 263

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)															
Nature des immobilisations	Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values						
									Court terme	Long terme					
										19%	15% ou 12,8%		0%		
	1		2		3		4		5	6		7		8	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)			Désignation de l'entreprise : 3D HIGH TECH						
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
	Dotations		Reprises						
Immobilisations incorporelles	700		705		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B		780		
II - DÉFICITS REPORTABLES				III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
	- Imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
	- Reportables	984							
	- De l'exercice	860							
Total des déficits restant à reporter		870							
VI - DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 233 218
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL I	106	1 233 218
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL II	144	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	953 852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	5 553
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL III	152	959 405
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	273 815
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 - CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF)		117	273 815
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	1 233 218
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du 01/01/2018	au	31/12/2018
Date de cessation		186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2018 Néant ☐

N° SIREN	811829548
Dénomination de l'entreprise	3D HIGH TECH
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 8 AVENUE DUVAL LE CAMUS
	- Code postal 92210
	- Ville Saint CLOUD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie				<u>Pays</u>
	Code postal		Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	MR	Nom patronymique / Prénom	DEMORY JULIEN	
Nom marital		% de détention	95.00	Nb de parts ou d'actions
Naissance :	Date	10/08/1983	N° Département	67
	Commune	STRASBOURG	<u>Pays</u>	FR
Adresse :	N° et voie	15C RUE HALDENBOURG		
	Code postal	67207	Commune	NIEDERHAUSBERGEN

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2018

A . Identification du déclarant			
Forme juridique / Dénomination		SARL 3D HIGH TECH	
Complément de dénomination			
N° SIREN		811829548	
N° de Téléphone			
Adresse Mail		nathalieguehenec@gmail.com	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	8 AVENUE DUVAL LE CAMUS	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	92210	Saint CLOUD
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 6020A
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			
B . Identification du Conseil			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
Adresse Mail			
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			
C . Régime Fiscal			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D . Périodes			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2018	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2018	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2017	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		12	
E . Monnaie			
Code monnaie		EUR	